

OBJET : APPEL D'OFFRES VALIDATION TRAVAUX GROS ŒUVRE - LIAISON DOUCE

Suite au rapport d'analyse des offres et en fonction des critères du règlement de la consultation, le bureau d'étude « Aménagement PIERRE & EAU, propose de retenir l'entreprise SAS LUC DURAND, pour le projet de travaux de réalisation d'une liaison douce entre les communes de Neuillé et de Vivy ;

Monsieur le Maire rappelle que cette offre comprend : « la partie obligatoire, la PSE et la partie optionnelle », pour un montant total de 180 569.51 € HT – 216 683.41 € TTC.

OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE :

La communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a délibéré le 11/02/2021 afin de permettre aux agents de la régie « Eaux Saumur Val de Loire » d'intervenir pour le compte des communes de son secteur, pour réaliser les opérations de vérification des tests de pesée des poteaux d'incendie ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance de ces équipements.

Le conseil APPROUVE le projet de convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie

OBJET : CASVL INSTANCE POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE (SUBVENTIONS FISAC ET PDLCA)

-Vu la délibération votée en bureau communautaire à la CASVL, approuvant le règlement d'aide « Saumur Val de Loire commerce, Artisanat et Service » ;

-Vu la délibération du conseil municipal de Neuillé, validant l'intervention financière de la commune à hauteur de (5%) des dépenses validées par la région pour les projets éligibles à PDLCA en cofinancement avec la région (30%) et agglomération (5%).

-Vu les demandes de subvention FISAC et PDLCA, par Monsieur CAQUINEAU Jean-Paul « entreprise Pizza Suzon », pour l'installation d'une machine à pizza à emporter et Monsieur VERRY Julien « JKYM Le petit Neuilléen », pour l'aménagement du bar tabac FDJ et restauration « le REINITAS » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement des subventions suivantes :

- Pour le projet de Mr CAQUINEAU : 3 750 €
- Pour le projet de Mr VERRY : 3 705 €

INFORMATIONS

1 –Inondations sur la commune : Le samedi 19 juin, de nombreuses habitations et terrains ont été inondés, suite à un violent orage. La commission voirie va établir un bilan des collecteurs et des fossés, qui pourraient être recreusés. Il va également être rappelé dans le Petit Neuilléen que les plantations de haies peuvent permettre de retenir les eaux de pluies.

2 Réservation des poules : Celles-ci arriveront le 9 septembre prochain, au nombre de 132.

3- Lavoir du Pont de la Ville : Les piliers et la porte vont également être restaurés.